

=====

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE GAP**

**Le vingt-sept septembre deux mille vingt-quatre à 18h15,**  
Le Conseil Municipal de la Ville de Gap, s'est réuni en l'hémicycle de l'Hôtel de Ville,  
après convocation légale, sous la présidence de M. Roger DIDIER .

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 43 Présents à la séance : 33
DATE DE LA CONVOCATION	20/09/2024
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	04/10/2024

**OBJET :**

**Constatation de la désaffectation - Déclassement du parking du Bocage**

**Étaient présents :**

M. Roger DIDIER , Mme Maryvonne GRENIER , Mme Rolande LESBROS , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Catherine ASSO , M. Cédryc AUGUSTE , M. Olivier BUTEUX , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , M. Jean-Pierre MARTIN , Mme Martine BOUCHARDY , M. Vincent MEDILI , Mme Françoise DUSSERRE , M. Claude BOUTRON , Mme Ginette MOSTACHI , M. Pierre PHILIP , Mme Chantal RAPIN , M. Joël REYNIER , Mme Françoise BERNERD , M. Richard GAZIGUIAN , M. Gil SILVESTRI , M. Alexandre MOUGIN , Mme Evelyne COLONNA , M. Fabien VALERO , Mme Nina CAL , M. Alain BLANC , M. Eric MONTOYA , Mme Christiane BAR , Mme Charlotte KUENTZ , M. Eric GARCIN , M. Nicolas GEIGER , Mme Marie-José ALLEMAND , M. Elie CORDIER , Mme Esther GONON  
Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

**Excusé(es) :**

M. Olivier PAUCHON procuration à Mme Martine BOUCHARDY, M. Jérôme MAZET procuration à M. Pierre PHILIP, Mme Paskale ROUGON procuration à M. Jean-Louis BROCHIER, Mme Solène FOREST procuration à M. Joël REYNIER, Mme Mélissa FOULQUE procuration à Mme Evelyne COLONNA, M. Bruno PATRON procuration à M. Jean-Pierre MARTIN, Mme Isabelle DAVID procuration à M. Eric GARCIN, Mme Pimprenelle BUTZBACH procuration à Mme Esther GONON

**Absent(s) :**

Mme Chiara GENTY, M. Christophe PIERREL

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Joël REYNIER, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

Par sa délibération du 30 septembre 2022, le Conseil municipal de la Ville de Gap a approuvé le déclassement de l'espace public constituant le parking communal dit du "Bocage".

Selon les possibilités offertes par l'article L.2141-2 du Code général de la propriété des personnes publiques, et en vertu de l'article 9 de l'Ordonnance n° 2017-562 du 19 avril 2017, ce déclassement est intervenu alors que l'espace public était toujours affecté à l'usage du public.

Cet article dispose encore que le délai de désaffectation ne peut excéder trois ans et qu'en cas de mutation de l'immeuble, l'acte de mutation doit stipuler que celle-ci sera résolue de plein droit si la désaffectation n'est pas intervenue dans le délai prévu.

A ce jour, soit moins de deux ans après la délibération prononçant de manière anticipée le déclassement, l'espace n'est plus ouvert à l'usage du public.

Ainsi, l'espace public déclassé n'est désormais, de fait, plus affecté à l'usage direct du public, de sorte qu'il est en état d'être désaffecté.

Par conséquent, il convient que cette désaffectation soit décidée par l'assemblée délibérante.

**Décision :**

Il est proposé sur avis favorable de la commission de l'Urbanisme, de l'Agriculture et de la Transition Énergétique réunie le 17 Septembre 2024 de :

**Article unique :** constater la désaffectation de l'espace public constituant le parking communal dit du "Bocage" ayant fait l'objet du déclassement anticipé.

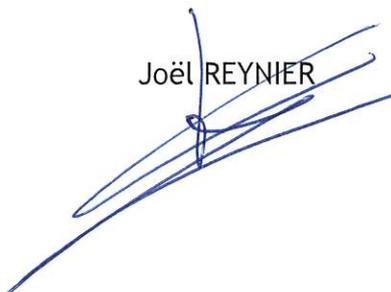
Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 41

La Conseillère Municipale Déléguée

  
Evelyne COLONNA

Le Secrétaire de Séance

  
Joël REYNIER

Transmis en Préfecture le : 11 OCT 2024

Affiché ou publié le : 11 OCT 2024

# Constatation de la désaffectation - Déclassement du parking du Bocage

